

Direction des Politiques Éducatives

Montfermeil, le 11/01/2022

Chers parents,

Un mouvement de grève Education Nationale est annoncé pour le jeudi 13 JANVIER 2022.

Comme vous le savez, la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 impose aux communes de mettre en place un service minimum d'accueil pour les élèves.

Toutefois, malgré la mobilisation des services pour mettre à disposition les agents municipaux, vu le nombre de classes fermées sur l'ensemble de la commune, l'accueil des élèves est réduit.

Au cas où vous n'auriez aucune autre solution de garde, je vous informe que :

- Les élèves seront accueillis sur leur écoles habituelles.

Toutefois, je me permets de vous rappeler quelques **points impératifs à respecter** :

- **La garderie du matin avant 8h30 et après 16h30 reste inchangée pour les enfants dont les enseignants ne sont pas grévistes , si votre enfant est bien inscrit sur l'accueil de loisirs.**
- Les horaires de fonctionnement sont les mêmes que ceux de l'école : de **8h30 jusqu'à 16h30**. Aucune arrivée ne sera autorisée après 8h45.
- La présence d'un adulte pour déposer l'enfant est obligatoire.
- Les enfants qui ne sont pas présents le matin, ne pourront pas être accueillis l'après-midi.
- Les enfants qui ne sont pas inscrits à la restauration scolaire seront libérés à 12h00 et pourront revenir à 14h00.
- Les enfants des écoles élémentaires seront autorisés à quitter seuls l'école à 16h30 s'ils ne sont pas inscrits à l'accueil du soir (sauf indication contraire de la famille donnée par écrit le matin). Comme sur le temps scolaire, la ville ne sera pas responsable des enfants après 16h30.
- Les parents doivent déposer les PAI, ordonnances et médicaments nécessaires le matin-même auprès des équipes.

Comptant sur votre collaboration et vous remerciant de votre compréhension.
Je vous prie de croire chers parents en l'expression de mes très cordiales salutations.

Très Respectueusement

Xavier Lemoine

Maire de Montfermeil